

COMPTE RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 18 JANVIER 2024

Date de convocation : 12/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit du mois de Janvier et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

PRESENTS : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Danielle - PISTONO Marie-Paule - LESPAGNE Patricia - PARA Jérôme - EYMERY Thomas - BEGOU Louis - PINET Florent

ABSENTS : VARRY Simon - MARTIN Marie

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Louis CORNAND

PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET ASSAINISSEMENT PAR LE BUREAU D'ETUDE OTEIS

Le bureau d'étude OTEIS présente l'avant-projet assainissement, et met en lumière deux possibilités :

- Une nouvelle station d'épuration rive droite dont l'estimation est de 469 810 € H.T.
- Remise aux normes de la station d'épuration actuelle avec une canalisation en travers du lit du Buëch dont l'estimation est de 1 058 640 € H.T.

DELIBERATION D'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE SUR UN PROGRAMME DE REMISE A NIVEAU DE L'ASSAINISSEMENT

Le bureau d'études OTEIS a exposé l'Avant-Projet relatif à l'étude de plusieurs scénarios pour l'assainissement de la commune. Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de programmer une remise à niveau de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, a débattu, puis a décidé :

- DE S'ENGAGER sur un programme de remise à niveau d'assainissement au 2^{ème} semestre 2025
- DE RETENIR la solution 1 : construction d'une nouvelle station d'épuration sur la rive droite

VOTE : 7 pour – 1 contre (Louis BEGOU) – 1 abstention (Jean-Louis CORNAND)

Florent PINET rappelle qu'en 2021, IT05 avait réalisé une étude sur les mêmes scénarios, l'estimation était moindre. La majorité du conseil municipal réuni le 12 mai 2021 préférerait attendre. Florent PINET demande pourquoi attendre, alors que les prix augmentent.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à redéposer le permis d'aménager.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

Accord à l'unanimité

VENTE DE LA CURE

M. PICARD achète la cure avec les combles pour 10 000 €. A la demande du notaire, il convient de rajouter dans la délibération qu'il s'agit du lot 2 de la copropriété (lot 1 propriété de Roux Philippe).

VOTE A L'UNANIMITE

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS BASSE TENSION, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'INFRASTRUCTURE DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUE POSTE PUSTEAU

Madame le Maire expose le projet d'enfouissement des réseaux aériens basse tension, d'éclairage public et d'infrastructure de communications électroniques situés au hameau de Pusteau. Une estimation du coût d'enfouissement des réseaux a été demandée au Territoires d'Energie Hautes-Alpes SyMe05 :

- Réseaux électriques et d'infrastructure de communications électroniques (génie civil et câblage), soit 110 400.00 € H.T
- Réseaux d'éclairage public (Génie Civil + Mobilier et Participation MOA), soit 63 403.74 € TTC

Soit une participation prévisionnelle totale pour la commune de 173 803.74 €.

La réalisation des travaux est soumise à l'approbation du budget supplémentaire du Territoires d'Energie Hautes-Alpes SyME05 lors du conseil syndical du mois de mai 2024

VOTE A L'UNANIMITE

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX SUR LE RESEAU EAU POTABLE AU HAMEAU DE PUSTEAU : DETR, AGENCE DE L'EAU ET DEPARTEMENT

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de reprise des réseaux humides sur le hameau de Pusteaux, plus précisément sur le réseau d'alimentation en eau potable et sur le réseau d'assainissement des eaux usées. Différents facteurs ont motivé la commune à établir ce projet : la vétusté du réseau d'eau potable observé dans le schéma directeur d'eau potable – les anomalies constatées dans le schéma directeur assainissement, en corrélation avec la programmation de l'enfouissement du réseau électrique et téléphone, mené par le SYME 05.

Madame le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat : DETR, l'aide de l'agence de l'eau, et l'aide du Département, pour la reprise des réseaux sur le hameau de Pusteaux, dont le montant prévisionnel est de 366 775€ H.T. selon le plan de financement suivant :

DETR 30% (Etat)	110 032.50 €
Agence de l'eau 30%	110 032.50 €
Département 20%	73 355.00 €
AUTOFINANCEMENT 20%	<u>73 355.00 €</u>
	366 775.00 €

VOTE A L'UNANIMITE

TAXE D'AMENAGEMENT

Madame le Maire rappelle que le taux de la taxe d'aménagement est de 2% depuis 2016, et propose de l'augmenter à 2.5%.

VOTE A L'UNANIMITE

COMPTE EPARGNE TEMPS

Madame le Maire propose la création d'un compte épargne temps pour les agents. Il sera alimenté de congés non pris à condition que l'agent prenne 20 jours de congés par an.

VOTE A L'UNANIMITE

Séance levée à 19 heures 00